

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 JUIN 2024

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 10

Date de la convocation : 06/06/2024 Date d'affichage : 06/06/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu Maire.

Présents : M. François PARIS, M. Fabrice DEVERLY, Mme Adeline HENNICHÉ, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Serge PAGET, Mme Mélina ISOUX.

Absent(es) : M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, M. Raphaël MABBOUX

Absent(es) excusé(es) : M. Ludovic PAYEN, Mme Alicia GUILLOT-BERNIER ,M. Thibault PUGNAT

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : Mr Jacques ZIRNHELT (Pouvoir à Mme Christine BURNIER-FRAMBORET),

Secrétaire de séance : Mme Mélina ISOUX

Délibération du Conseil Municipal n°2024-030

ACTIVITES ENFANCE – JEUNESSE

- Complément de tarifs activités « *Terres de plein air pour les jeunes* »

Madame Adeline HENNICHÉ, adjointe au Maire, rappelle que les tarifs des activités « *Terres de plein air pour les jeunes* » ont été validés par délibération n° 2023-038 et 2023-04, il convient de compléter les tarifs suite à de nouvelles activités.

Il est donc proposé d'appliquer les tarifs suivants, ainsi que des modalités d'encaissement :

- Tarif à la demi-journée : 20€
- Tarif journée : 40€
- Tarif engagement randonnée : compris entre 40€ et 60€ suivant la destination
- Tarif rencontre des générations : 150€

La perception des inscriptions est confiée à Cordon tourisme qui réalisera les encaissements via sa régie de recette pour le compte de la commune.

Lecture est faite de la convention pour compte de tiers entre Cordon Tourisme et la commune de Cordon.

Le Conseil Municipal, son adjointe au maire entendue, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents

VALIDE les tarifs proposés ci-dessous,

VALIDE la convention d'encaissement pour compte de tiers entre la commune de Cordon et Cordon tourisme,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 17 juin 2024

Télétransmis en Sous-préfecture le : **21 JUIN 2024**
Affiché le : **21 JUIN 2024**

Le Maire,
Mr François PARIS



La Secrétaire de Séance,
Mme Mélina ISOUX

